

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE COURCHEVEL

Avis d'enquête publique
Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise
Avis

Par arrêté n°0734-2025 en date du 6 novembre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise. Monsieur Christian FONTANILLES, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de quarante-et-un (41) jours du mercredi 3 décembre 2025 à 9h au lundi 12 janvier 2026 à 17h inclus à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°5 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie - Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire-enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse

<https://www.registre-dematerialise.fr/6885>

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire partie au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresse enquete-publique-6885@registre-dematerialise.fr ou de la déposer directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6885> consultable par le public. Toutes les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6885> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnées, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 3 décembre 2025 de 9h à 12h ; le mercredi 17 décembre 2025 de 14h à 17h ; le lundi 12 janvier 2026 de 14h à 17h en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon).

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel. Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise fera l'objet d'une modification n°5 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation. Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.

479465700

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

SO CHAMBERY RUGBY SAVOIE MONT-BLANC

Convocation

Les Présidents de l'association Guy DELAJOUD et Frédéric GIRARD invitent les licenciés et bénévoles du club à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 4 décembre à 18h30 au stade Mager, route de la Labiaz, Chambéry.

479475600

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

Avis d'appel public à la concurrence

Mme Catherine BASTARD - Le Maire
Mairie - 26 route du Chablais - 74140 VEIGY FONCENEX
Tél : 04 50 94 90 11 - SIRET 21740293200016

Référence acheteur : 202514

L'avis implique un marché public

Objet : Entretien régulier et estival des locaux et des vitres

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - Entretien régulier, après manifestation et estival des locaux - DAMIER

Lot N° 2 - Entretien régulier et estival des locaux - ESPACE ABC

Lot N° 3 - Entretien régulier et estival des locaux - MATERNELLE

Lot N° 4 - Entretien régulier et estival des locaux - MAIRIE

Lot N° 5 - Entretien estival des autres locaux

Lot N° 6 - Entretien annuel des vitres

Critères d'attribution : Lot n° 1 : Entretien régulier, après manifestation et estival des locaux - DAMIER

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépot dématérialisé : Activé

Remise des offres : 17/12/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/11/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.mp74.fr>

479580200

SEM SAVOIE ENR

Avis d'appel public à la concurrence

M. Michel DYEN - Président Directeur Général
81 rue de la Petite Eau - 73290 LA MOTTE SERVOLEX
Tél : 04 79 26 42 10
SIRET 91964592900010

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Renseignements d'ordre administratifs : contact@savoie-enr.fr

Tél : 07 57 18 10 24

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépot dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 08/12/25 à 09h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/11/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

479580400



Marchés publics

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LE DAUPHINE



Témoin de Publication



UE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ANCIENNE COMMUNE DE

ANNONCES ADMINISTRATIVES - Enquêtes publiques

Client : COMMUNE DE COURCHEVEL

Départements : 73

Date de publication : 14/11/2025

Date de fin : 12/02/2026

Référence annonce : 20486602

COMMUNE DE COURCHEVEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE L'ANCIENNE COMMUNE DE SAINT-BON TARENTAISE

AVIS

Par arrêté n°734-2025 en date du 6 novembre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Courchevel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise. Monsieur Christian FONTANILLES, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de quarante-et-un (41) jours du mercredi 3 décembre 2025 à 9h au lundi 12 janvier 2026 à 17h inclus à la Mairie de Courchevel (à Saint-Bon - Chef-lieu) aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre

d'enquête, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - « Modification n°5 du P.L.U. de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise » - Mairie de Courchevel - 228, rue de la Mairie - Saint-Bon - 73 120 COURCHEVEL. Les observations et propositions transmises au commissaire-enquêteur par correspondance seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais avec le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête à l'adresse citée précédemment ainsi qu'à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6885>

Durant la période d'enquête, il sera également possible pour toute personne souhaitant faire part au Commissaire Enquêteur d'une observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à l'adresse enquete-publique-6885@registre-dematerialise.fr ou de la déposer directement sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6885> consultable par le public. Toutes les observations et propositions du public devront être rédigées en langue française. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Mairie de Courchevel dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6885> ainsi que sur le site internet de la Mairie de Courchevel : www.mairie-courchevel.com.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en Mairie de Courchevel (chef-lieu de Saint-Bon), aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel les différentes pièces du dossier seront consultables.

Le commissaire enquêteur recevra le public le mercredi 3 décembre 2025 de 9h à 12h ; le mercredi 17 décembre 2025 de 14h à 17h ; le lundi 12 janvier 2026 de 14h à 17h en mairie de Courchevel, au Chef-lieu (Saint-Bon).

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à monsieur le Maire de Courchevel dans un délai d'un (1) mois à l'expiration de l'enquête et en copie simultanément au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Courchevel ainsi qu'à la Préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Mairie de Courchevel. Au terme de l'enquête publique et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise fera l'objet d'une modification n°5 sur laquelle le conseil municipal sera appelé à se prononcer pour son approbation. Toute information relative au dossier et à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du Service Urbanisme, Aménagement et Affaires Foncières de la mairie de Courchevel.